

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Novembre 2020

L' an 2020 et le 26 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Polyvalente sous la présidence de  
MOULIN Eric Maire

**Présents** : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : BENOIT Anne, CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, THIROUIN Severine, MM : ALIJEVIC Bésim, BEALAY Arnaud, DE PARSCAU Loïc, DUVAL Gilles, GENET Xavier, MADIOUNA Adil, THIEBAULT Alain

Excusé : Mme BEZAULT Laura

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 18/11/2020

**Date d'affichage** : 18/11/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir  
le : 27/11/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé secrétaire** : M. ALIJEVIC Bésim

**Le compte-rendu de la séance précédente du 22 septembre 2020 a été lu et adopté**

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE SECRETAIRE DE REMPLACEMENT - 2020-64  
DEVIS RADAR PEDAGOGIQUE - 2020-65  
AUTORISATION CHOIX MAITRE D'OEUVRE POUR ANNEXE DE LA SALLE POLYVALENTE - 2020-66  
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FRANCOURVILLE ET LE SIPSTA - 2020-67  
CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE FIOUL MAIRIE ET ECOLE - 2020-68  
ADMISSION EN NON VALEUR POUR DES CREANCES INFERIEURES AU SEUIL DE RECOUVREMENT - 2020-69  
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) - 2020-70  
APPROBATION DES RAPPORTS CLECT DU 3 MARS 2020 POUR COMPETENCES "GESTION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE", "ARCHELOGOIE PREVENTIVE" et "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES" - 2020-71  
REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE MODIFIE - 2020-72  
CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE FRANCOURVILLE - 2020-73

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE SECRETAIRE DE REMPLACEMENT**

réf : 2020-64

Monsieur le Maire expose que suite au Congé de Longue Durée de la secrétaire de mairie, il convient de recruter une secrétaire de mairie.

Il rappelle que lors de la séance du 27 novembre 2018 (délibération 2018/043) un poste permanent de secrétaire de mairie a été créé. Le contrat à durée déterminée de la secrétaire en place se termine le 30/11/2020.

L'annonce a été publiée sur le site du AGIRHE du Centre de gestion.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à recruter, signer le contrat durée déterminée pour l'emploi de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 1000 habitants à raison de 35 heures par semaine à dater du 01/12/2020 jusqu'au 30/09/2021.

La rémunération sera basée sur l'échelle entre le 1er et le dernier échelon du cadre emploi Attaché Territorial en sus le supplément familial et le régime indemnitaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce CDD et autorisent le Maire à recruter, à signer le contrat à durée déterminée pour l'emploi de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 1000 habitants à raison de 35 heures par semaine à dater du 01/12/2020 jusqu'au 30/09/2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **DEVIS RADAR PEDAGOGIQUE**

réf : 2020-65

M. Adil MEDIOUNA correspondant sécurité sur la commune propose de mettre en place un radar pédagogique sur la commune rue de Francourville afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse en agglomération.

L'installation de cet équipement est prévue rue du souvenir. Une vitesse excessive étant souvent constatée sur ce secteur, la mise en place du radar pédagogique contribuera à la sécurisation de la zone.

La société ELANCITE propose un radar pédagogique type Evolis au prix de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC

M. Adil MEDIOUNA précise qu'une demande d'aide peut -être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de ce type d'équipement au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police. Cette aide pouvant être de 30 à 50 % suivant les années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil,

Décide de valider le devis de la société ELANCITE pour un montant HT de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC.

Donne pouvoir au Maire pour signer le devis proposé

Sollicite auprès de Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique sur la base du devis transmis par la société ELANCITE d'un montant de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **AUTORISATION CHOIX MAITRE D'OEUVRE POUR ANNEXE DE LA SALLE POLYVALENTE**

réf : 2020-66

M. Le Maire rappelle que par délibération du 16 janvier 2020, il avait été autorisé à lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre pour les travaux pour l'annexe de la salle polyvalente.

Des entreprises vont être contactées

Le conseil décide à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des maîtres d'œuvre pour les travaux pour l'annexe de la salle polyvalente

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour le choix du maître d'œuvre

Autorise M. Le Maire pour l'année 2021 pour demander les subventions :

- auprès du conseil départemental d'Eure et Loir au titre du FDI

- auprès de Chartres Métropole au titre du fonds de concours

- au titre de la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements programmation 2021 ) ou au titre de la D.E.T.R (dotation équipement des territoires ruraux)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FRANCOURVILLE ET LE SIPSTA**

réf : 2020-67

M. le Maire explique qu'il y a lieu de mettre en place en convention avec le SIPSTA à partir du 1er janvier 2021. En effet, M. Duval est depuis les dernières élections Président du SIPSTA et le secrétariat va être transféré à la mairie de FRANCOURVILLE

Cette convention constitutive fixe notamment la participation financière du SIPSTA, la commune de Francourville accepte de mettre à la disposition du syndicat le matériel informatique dont elle est propriétaire et sa secrétaire sur une base de deux heures par semaine. Cette convention prend effet au 1er janvier 2021 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir lu les termes de cette convention et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE FIOUL MAIRIE ET ECOLE**

réf : 2020-68

M. Alain THIEBAULT explique que l'entreprise FOLLEAU est intervenue en septembre pour remplacer l'armoire de la chaudière et qu'il serait judicieux de faire appel pour un contrat d'entretien sur la chaudière fioul mairie école avec l'entreprise FOLLEAU.

Après avoir lu les termes de ce contrat et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le Maire :

à signer le contrat d'entretien chaudière fioul mairie et école avec l'entreprise FOLLEAU

à dénoncer le contrat d'entretien chaudière fioul mairie et école avec l'entreprise SASCA par lettre recommandée avec accusé de réception

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **ADMISSION EN NON VALEUR POUR DES CREANCES INFERIEURES AU SEUIL DE RECOUVREMENT**

réf : 2020-69

Le 30 octobre 2020 M. MANZANO, Comptable de la Trésorerie de Chartres Métropole a transmis un état des créances inférieures au seuil de recouvrement (15 euros).

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article "6541 Créances admises en non-valeur" à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs au 30 octobre se constitue ainsi :

Nom	Exercice pièce	Référence	Montant	Motif de la
BEN SADOUN William	2015	R-7-4	6.00 €	RAR inférieur seuil
MALATRAS/DAVID	2007	T-71983870012	7.50 €	RAR inférieur seuil
PARENT Jerome	2019	T-33	1.50 €	RAR inférieur seuil

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal 2020.

L'administration en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante

Le Conseil, après en avoir délibéré

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant ci-dessus

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

réf : 2020-70

Depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières sociale et professionnelle.

En 2019, ce fonds a aidé 560 jeunes euréliens dans le cadre de leurs parcours d'insertion (aides individuelles et actions collectives).

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes de soutenir le Département pour le financement de ce fonds.

Les membres du conseil, décident à la majorité de ne pas participer pour l'année 2020.

A la majorité (pour : 1 contre : 11 abstentions : 3)

**APPROBATION DES RAPPORTS CLECT DU 3 MARS 2020 POUR COMPETENCES "GESTION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE", "ARCHEOLOGIE PREVENTIVE" et "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES"**

réf : 2020-71

Dans sa séance du 3 mars 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, les rapports d'évaluation des charges transférées pour les compétences : « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et « archéologie préventive ». Il s'agit respectivement des décisions 2020-02 et 2020-03 jointes avec les annexes qui les composent.

Au cours de la même séance, il a été convenu que la CLECT reporterait à sa prochaine séance l'évaluation de la compétence « gestion des eaux pluviale » (décision 2020-01).

Il est rappelé que le rapport de la CLECT (ou les décisions par compétences) doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI).

Par suite de la communication effectuée par le président de la CLECT de Chartres métropole, il appartient donc aujourd'hui à la commune Francourville de délibérer sur les deux décisions précitées. Celles-ci sont jointes à la présente délibération (3 décisions et leurs annexes). Les principes et évaluations retenus par la CLECT pour ces décisions (2020-02 et 2020-03) doivent être approuvés par l'ensemble des communes.

Il est précisé que les montants des attributions de compensation des communes concernées pourront être corrigés par un vote de l'Agglomération (AC).

Je vous invite à délibérer sur ces décisions valant rapports de la CLECT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**APPROUVE** les décisions n°2020-02 « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et 2020-03 « archéologie préventive ». Ces décisions sont accompagnées d'annexes.

**PRECISE** que la CLECT a tenu à reporter à sa prochaine séance l'évaluation de la compétence « gestion des eaux pluviale » (décision 2020-01).

**RAPPELLE** que les montants des évaluations de charges permettront des corrections sur les attributions de compensation des communes concernées (tableau joint).

Le vote qui pourrait être effectué par Chartres Métropole permettra ses corrections ; les AC 2020 seront modifiées en conséquence (réduction de mandat ou titre de recettes pour l'Agglomération).

La prévision budgétaire de la commune pour 2020 devra prendre en compte ce nouveau montant.

**SIGNALE** que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole une fois qu'elle aura été enregistrée au contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE MODIFIE**

réf : 2020-72

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 23/06/2020, le règlement intérieur a été approuvé.

2 articles ont été rajoutés ou modifiés

rajout de l' article 5 : organisation de l'accueil du soir

modification de l'article 10 : prix de la garderie (précision sur le seuil minimal à respecter pour l'émission d'un titre)

Le Conseil après en avoir délibéré, décide

d'approuver le règlement intérieur de la garderie à compter de ce jour, comme joint en annexe

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE FRANCOURVILLE**

réf : 2020-73

Monsieur le Maire rappelle que la Poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 "d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire" modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire;

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les services de la poste sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale de Francourville.

Vu la signature de la convention initiale en date du 25 avril 2012, considérant qu'il y a lieu de renouveler ladite convention,

Le Conseil Municipal décide à la majorité,

de renouveler la convention concernant l'agence postale communale pour une durée de 3 ans,

S'en est suivi d'une discussion sur les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale et d'une prise de décision qui sera soumise à l'avis du comité technique. La législation relative à la fonction publique territoriale précise que lorsque la durée de travail à temps non complet est augmentée de plus de 10/100, le comité technique doit être consulté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Après discussion, les horaires d'accueil du public seront :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h30 à 19 heures à compter du vendredi 1er juillet 2021.

Résultat après un tour de table pour le choix des jours (14 pour, 1 abstention)

Résultat après un tour de table pour les horaires de début (14h30 pour 12, 15 h pour 1, 2 abstentions)

Résultat après un tour de table pour les horaires de fin (18h30 pour 4, 18h45 pour 4, 19 h pour 7)

Une délibération sera prise après avis du comité technique du centre de gestion

### **Informations diverses :**

#### Application mobile PanneauPocket

M. le Maire informe que 25/100 des administrés se sont inscrits aujourd'hui sur l'application mobile. Il espère atteindre 50/100.

#### Téléthon

Le téléthon cette année est programmé le samedi 5 décembre 2020. La mairie est partenaire avec TELETHON 28.

M. le Maire informe qu'il y aura qu'une seule benne qui sera stationnée du mercredi 2 décembre au 7 décembre 2020 sur le parking de la salle polyvalente. Au vu de la crise sanitaire de la COVID, il n'y aura pas de collation d'offerte. L'information sera mise sur PanneauPocket.

#### Concert de l'avent

Au vu des directives sanitaires, le concert a été reporté au 20 décembre mais l'abbé Nicolas veut attendre les directives du 15/12/2020 car pour l'instant la fréquentation des lieux des cultes est limitée à 30 personnes.

#### Nom pour la salle polyvalente

M. Le Maire propose aux élus de réfléchir pour donner un nom à la salle lors d'un prochain conseil. Il suggère de donner un nom évocateur à la salle dite salle polyvalente, lieu de rencontre, destinés aux associations et aux administrés. M. Loïc De Parscau rejoint M. le Maire dans ses propos.

### VENTE MAISON 17 bis rue de la poste

M. Le maire informe les élus que la vente aura lieu prochainement et que le géomètre est venu faire le nécessaire pour dissocier l'agence postale communale de cette vente (division parcellaire).

### Décision du maire

Mme Anne BENOIT informe les élus qu'au niveau du budget 2020, il y a lieu de procéder au virement suivant  
- dépenses imprévues -487.00 €  
+ dépôt et cautionnement + 487.00 €

### Sécurité au niveau de la commune

M. Adil MEDIOUNA correspondant sécurité sur notre commune, prend la parole pour expliquer les futurs projets pour améliorer la sécurité routière sur notre commune.

Au niveau de l'église, un collectif riverain a été reçu à la mairie en présence du maire, des adjoints et de la gendarmerie.

La décision a été prise par le département du fait d'une route départementale : 2 « stop » vont être mis en place au niveau du croisement rue de l'église, rue de la salle. La peinture du marquage au sol sera prise en charge par le département. Les panneaux de signalisation seront à la charge de la commune.

Autre modification faite par le département, 2 « stop » en lieu et place, des « céder le passage » de la rue du stade, rue des closeaux, sur la départementale 939, rue de la poste, dans les mêmes conditions d'exécution que ci-dessus.

M. Loïc DE PARSCAU s'interroge car la commission des travaux n'a pas été contactée. M. le Maire lui répond que les travaux ont été programmés par le département.

M. Adil MEDIOUNA précise également qu'un miroir va être mis en place, au croisement de rue de boinville-rue de la chaumière - place saint fiacre, très prochainement vu la demande de nombreux administrés..

M. Adil MEDIOUNA rajoute que 5 devis pour des caméras ont été demandés : 1 à l'angle de la mairie, 2 à l'arrière de la salle polyvalente, 2 au niveau du stade et du terrain de pétanque.

### Travaux au niveau de la commune

M. Alain THIEBAULT signale qu'une petite salle au niveau de la salle de réunion va être créée afin d'agrandir la salle d'archivage et permettra le déplacement du bloc ordinateur de la vidéoprotection.

Des devis ont été demandés pour la réfection des routes communales, parking de la mairie et sente cours aux juifs, les voies communales sur Encherville, l'élagage des arbres sur l'ensemble de la commune. Tous ces devis seront présentés lors d'une commission de travaux.

### Journée de Défense et Citoyenneté (JDC)

M. Xavier GENET informe que pendant la période de confinement, il sera désormais possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site madjc.fr.

### Cimetière

Mme Séverine THIROUIN, en charge du cimetière, informe les élus des différents projets au niveau du cimetière : des devis ont été demandés pour la reprise administrative de 21 sépultures en état d'abandon et pour les reprises techniques des sépultures du carré enfant. Elle informe également qu'elle a assisté à 2 présentations de logiciel pour gérer le cimetière par Berger Levraut mais il n'est pas adapté pour notre petite commune et par Infogéo pour la présentation du module Géocim. La commission cimetière se réunira prochainement pour échanger sur ces futurs projets.

### DRAC

M. le Maire informe que la commission régionale du patrimoine et de l'architecture qui s'est réunie le 17 novembre 2020 a classé au titre des monuments historiques la statue de sainte Barbe, le confessionnal et la peinture de notre église "Saint Etienne". Ce classement nous permettra d'obtenir des subventions si nous réalisons des travaux de rénovation sur ces objets.

### Noël des enfants, colis des aînés et décoration

La collecte des bons de participation pour l'arbre de Noël se termine - Cette année 79 enfants sont inscrits- Face à la crise sanitaire, il n'y aura pas de spectacle. Les cadeaux et le goûter seront distribués par les conseillers.

Le sapin sera livré la 1ère semaine de décembre, il sera installé devant la mairie comme tous les ans.

Les colis pour les aînés seront également distribués par les membres du CCAS.

### Tour de Table

M. Gilles DUVAL signale que le dernier terrain au niveau du Clos des Forges vient d'être vendu

2 permis de construire sont en cours d'instruction : rue de la chaumière et rue de la poste.

Les demandes préalables de travaux sont très nombreuses mais attention il reste des personnes qui ne font pas de déclarations. Nous avons sur la commune 2 dossiers de contentieux.

Le permis aménager sur le hameau de Senneville vient d'être accepté.

Mme Isabelle LETARTRE prend la parole pour préciser le nom du stade qui avait été choisi il y a quelques années : Gilbert GENET

M. Loïc de PARSCAU demande si l'heure de la cloche de l'église pour le week-end peut être décalée ? M. le Maire lui répond qu'il va se renseigner auprès de notre prestataire. Il demande également de réfléchir sur l'opportunité d'un distributeur de pain sur notre commune. Monsieur le maire lui répond qu'il y a 2 ans, une société nous avait sollicité mais la demande n'avait pas abouti.

Mme Guillemette CASSINA signale, au niveau du stade, que l'halogène ne fonctionne plus et qu'un poteau est dangereux car il est pourri. M. le Maire prend note de ses travaux. Concernant le remplacement du poteau un devis a été demandé.

Mme Anita ROUSSEAU signale que les plantes invasives au niveau de la mare Auzainville reviennent. M. Alain THIEBAULT en prend note.

M. Adil MADIOUNA signale que cette année vu la crise sanitaire, les pompiers de Sours distribueront les calendriers dans chaque boîtes aux lettres des administrés. En échange, les administrés pourront faire un don. L'information sera mise sur Panneaupocket.

M. Arnaud BEALAY réitère sa demande sur l'installation du mat ATC au vue de l'article paru dans la presse cette semaine. M. Le Maire n'a pas d'autres nouvelles mais va se renseigner.

Séance levée à: 0:00